

RESIDENCE PARC CEZANNE
57 Avenue des Ecoles
13100 AIX EN PROVENCE

OPERATION :

Travaux de rénovation et Exploitation de la chaufferie

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TRAVAUX ET EXPLOITATION

REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

Document réalisé par :

PLB ENERGIE CONSEIL SARL
8, route de Galice
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 95 77 90

Fax : 04 42 95 77 91

ENTREPRISE :

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat des copropriétaires de la résidence
LE PARC CEZANNE

Représenté par le **Cabinet LAMY AIX MIRABEAU**
10, Cours Mirabeau
BP CS70880
13626 AIX EN PROVENCE

OCTOBRE 2009
4395.doc

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 - OBJET</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 2 - OBLIGATION DE CONNAISSANCE</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 3 - REPONSE</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 4 - QUALIFICATIONS</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 5 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES</u>	<u>4</u>

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres a pour objet les travaux de rénovation et l'exploitation des installations de chauffage de la résidence **PARC CEZANNE sis 57, Avenue des Ecoles – 13100 AIX EN PROVENCE.**

ARTICLE 2 - OBLIGATION DE CONNAISSANCE

Le candidat est réputé avoir une parfaite connaissance des lieux et des installations faisant l'objet de l'appel d'offres. En conséquences, il ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des lieux et des installations pour justifier une quelconque erreur ou omission.

ARTICLE 3 - REPONSE

La réponse à l'appel d'offres devra se faire obligatoirement selon la présentation de l'Acte d'Engagement.

Le candidat pourra présenter des variantes sous réserves de fournir toutes explications permettant d'apprécier la nature et la qualité de ses propositions.

ARTICLE 4 - QUALIFICATIONS

Le candidat devra justifier de sa qualification professionnelle. Il fournira une attestation de classement QUALIBAT.

Le candidat fournira aussi une liste de références de travaux et d'exploitation d'installations similaires qu'il a réalisées.

Le candidat devra justifier des garanties de responsabilité civile dans l'exercice de sa profession et des garanties d'assurances décennales auprès des compagnies d'assurances. Il fournira une attestation d'assurances datant de moins de 2 mois.

ARTICLE 5 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

L'Entreprise devra fournir à l'appui de sa proposition :

- 1) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- 2) Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

- 3) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- 4) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier de réponse devra comporter obligatoirement les pièces suivantes datées et signées par le candidat :

- le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres
- l'Acte d'Engagement
- les documents mentionnés aux articles 4 et 5 ci-avant.

La réponse devra parvenir au **Cabinet LAMY Aix Mirabeau – 10, Cours Mirabeau – B.P CS 70880 - 13626 AIX EN PROVENCE**, sous double enveloppe avec mention « APPEL D'OFFRES PARC CEZANNE – NE PAS OUVRIR » et tampon de l'entreprise, au plus tard le **mercredi 18 novembre 2009 avant 12 heures**, terme de rigueur.

Le choix de l'Entreprise adjudicataire sera décidé par les représentants dûment mandatés de la copropriété.

Le marché étant de droit privé contractuel, la décision ne sera pas susceptible de recours ou de réclamation.

Fait à :
Le :

L'ENTREPRISE

LE MAITRE D'OUVRAGE